

Objet : Enquête publique unique portant sur la modification de droit commun N°2 du Plan Local d'Urbanisme et l'aliénation d'une partie du chemin rural dit « du Marais » et du sentier rural correspondant ainsi qu'une partie d'un ancien fossé limitrophe de la commune

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous prie de trouver ci dessous mes remarques concernant la modification du PLU ci-dessus référencée.

Je soussignée Madame Dominique QUENTIN demeurant au 196, rue Jean Jaurès à Escaudoeuvres, déclare m'opposer à la modification de droit commun N°2 du Plan Local d'Urbanisme devant permettre la construction et l'installation non pas de nouvelles entreprises mais d'une usine de production de frites du groupe agroalimentaire AGRISTO et regrette que cette surface, aujourd'hui propriété de TEREOS, de quelque 24 ha, puisse rester à dominante industrielle compte tenu des nombreuses nuisances qui peuvent en résulter car ce projet ne tient nullement compte des nuisances sonores, olfactives et visuelles pour les riverains. Les photos idylliques du projet diffusées dans le dépliant réponse aux questions de la concertation, ce 31 décembre 2024, comportent des défauts d'échelle et de perspectives induisant les habitants dans l'erreur. D'ores et déjà, comme nous l'avions déjà signalé aux acteurs économiques et politiques de notre pays, à nos élus locaux, aux organismes en charge d'étudier ce dossier, ont été identifiés de nombreuses nuisances dont il convient de tenir compte dans l'intérêt des administrés que nous sommes :

Le trafic, le point d'achoppement de ce projet d'usine

La commune traversée par la Départementale 630 subit déjà un trafic important de camions et de véhicules légers du fait de l'absence d'un contournement nord de la métropole cambrésienne. L'ouverture du site logistique E-Valley a largement contribué à détériorer cette situation et aggravé l'insécurité routière – de nombreux camions empruntent cet axe pour rejoindre ou quitter E-Valley. C'est aussi la voie pour les transports exceptionnels. Sortir ou entrer dans l'actuel site de la sucrerie TEREOS, enclavé dans un quartier d'habitations, ne peut se faire qu'en empruntant les départementales 630 et 61 vers MORENCHIES ou RAMILLIES, occasionnant des

nuisances sonores, du danger pour les piétons, les cyclistes, les promeneurs, et de la pollution de l'air par les gaz d'échappement. A proximité d'habitations et d'une école maternelle et bientôt d'un béguinage pour personnes âgées, les effets des transports sur la santé de ces publics fragiles ne tarderont pas à se faire sentir (voir étude publiée le 12 décembre 2024 par l'Agence européenne de l'Environnement). Les rejets industriels dus à la graisse brûlée catalysée qui sortiront de ces cheminées de 80 mètres de haut, ces particules extra fines et dangereuses, affecteront notre santé, celle des plus fragiles, celle des tout petits : affections pulmonaires, asthme, allergies en tout genre voire cancer !

La hauteur des bâtiments, une cathédrale de béton au cœur du village

L'aménagement paysager prévu autour de l'usine ne fera pas disparaître la monstruosité des bâtiments d'usine qui ne pourront se fondre dans le paysage, malgré le recul envisagé. En effet les bâtiments de production seront de 25 mètres de haut et ceux du stockage de 50 mètres de haut et encadreront les rue d'Erre et du Marais, en les enclavant totalement. L'arrêt de l'activité principale de la sucrerie TEREOS offrait l'opportunité à la commune d'aménager différemment cette zone UE à vocation industrielle située au cœur de la commune et de modifier le PLU pour en faire une zone d'habitations, de commerce et de loisirs compte tenu de la proximité des étangs et du canal et du manque de logement dans la Communauté d'Agglomération de Cambrai- un champ de panneaux photovoltaïques sur les bassins compensant largement le manque à gagner dû à la fermeture de la sucrerie.

Le classement ICPE de l'usine

A proximité du silo de TEREOS classé SEVESO, non loin de CAMPINE, site également classé SEVESO, ça fait beaucoup de risques d'explosion pour les Scaldobrigiens !

Comment notre conseil municipal peut il sous-estimer la dangerosité d'une telle usine compte tenu de la quantité de produits dangereux qui y seront stockés (ammoniac, huile, gaz des chaudières, carburant, etc...) et de la présence de matières combustibles. Que se passerait-il en cas de fuite, incendie, explosion accentués par l'effet cumulatif des silos de

TEREOS, classés SEVESO dans un quartier d'habitations, à 500 mètres à vol d'oiseau d'une université, de l'école d'art, d'une clinique, d'un EPHAD, d'un hôtel 5 étoiles, de la résidence La Forêt, et à moins de 50m d'un futur béguinage et d'une école maternelle...

Une menace sur l'eau et un risque de pollution aux pesticides à ne pas sous estimer

Cette activité comme la culture de pommes de terre est très exigeante en eau, bien plus que celle de la betterave. A supposer que l'usine puisse puiser l'eau dans le canal et préserver ainsi la ressource en eau de nos nappes phréatiques, l'eau de lavage de pommes de terre largement arrosées de produits de traitement tant cette culture est fragile, rejetée ensuite après retraitement (très coûteux si l'on veut qu'il soit efficace) dans le canal n'entraînera t'il pas un risque de pollution aux pesticides et une menace pour notre santé ?

Une menace sur l'écosystème

« Selon l'article L. 153-31 du Code de l'Urbanisme, cette modification ne doit pas :

- Réduire [...] une zone naturelle et forestière ».

Hélas qu'en sera t'il de la zone humide le long de l'Escaut et de la roselière si ce projet voit le jour ?

Impact sur la valeur immobilière

La présence même de cette usine, le trafic et les nuisances qu'elle va générer (bruit, pollution de l'air, nuisances olfactives des stations d'épuration et des bassins contenant des déchets organiques, nuisances sonores, visuelles, lumineuses la nuit,) vont hélas impacter la valeur immobilière de nos biens. Ces milliers de m2 de surface de bâtiments bâtis sur une zone marécageuse, cette bretonnisation qui va en résulter, risque de déstabiliser les habitations proches par des mouvements de terrain avec fissuration des fondations et des murs, voire des infiltrations d'eau. Qui voudra habiter à côté d'une usine ? Qui voudra résider sur une artère tellement chargée qu'on risque l'accident dès

que l'on tente de sortir de son garage, de sa cour ou de son jardin ? Tout l'immobilier alentour sera impacté ! Aura t'on droit à un dégrèvement de la taxe foncière ?

En conclusion, si au 19ième on construisait des usines au milieu du village, aujourd'hui ces mêmes usines sont implantées dans des zones d'activité, bien éloignées des habitations.

En effet, les habitants d'une commune, les jeunes générations aspirent au bien être et à un environnement serein qui respecte leur sommeil, non altéré par quelque nuisance que ce soit. C'est pourquoi, ce projet d'usine au cœur du village d'Escaudoevres va à contresens des aspirations de tout un chacun et des recommandations émises par le Ministère de la transition écologique en matière d'émissions de gaz à effet de serre produites par l'industrie et les transports sachant que ceux-ci « **Les transports représentent 32% des émissions de gaz à effet de serre. Ils constituent donc un tiers du problème**, mais aussi un tiers de la solution", selon François Durovray, ex-ministre délégué aux Transports.

Fait le 3 janvier 2025

Madame Dominique QUENTIN